



Rétractation après les 7 jours

Par **nenet**, le **04/02/2015** à **21:15**

Bonsoir,

J'ai été démarché par téléphone au sujet de nouvelles chaînes de TNT. J'ai pris rendez-vous avec un conseiller afin d'avoir juste des informations sur ces chaînes.

Le conseiller est venue en me parlant de quelques chaînes puis il m'a parlé d'une nouvelle télé "LOEWE" : télé allemande. Il a expliqué tout le fonctionnement de l'appareil. Après toutes ces explications, il a sorti un contrat et il l'a complété. C'est vrai que le produit m'a séduit, alors j'ai signé le contrat.

Après la livraison et son installation, 12 janvier 2015,, j'ai fait le règlement par chèque.

Maintenant je m'aperçois que je suis allée trop vite pour la signature.

Puis-je me faire rembourser si je veux rendre le produit acheté par démarchage après les 7 jours ?

Par **chaber**, le **05/02/2015** à **06:01**

bonjour

Le délai de rétractation commence en général à courir le lendemain du jour de la commande, de la réception du produit (acheté à distance), de l'accord donné (signature de l'acte, consentement donné par voie électronique, accord conclu par téléphone...).

Les samedis, dimanches, jours fériés et chômés sont compris dans le décompte du délai.

Exemples :

Vous avez réceptionné votre colis commandé sur Internet le lundi 7 juillet 2014 : vous pouvez exercer votre droit de rétractation jusqu'au lundi 21 juillet 2014.

Vous avez conclu, à votre domicile, un contrat d'abonnement téléphonique après la visite d'un démarcheur, le lundi 30 juin 2014 : s'agissant d'une prestation de services, vous pouvez exercer votre droit de rétractation jusqu'au lundi 14 juillet 2014, même si ce jour est un jour férié.

[citation]Après la livraison et son installation, 12 janvier 2015,, j'ai fait le règlement par chèque. Maintenant je m'aperçois que je suis allée trop vite pour la signature. Puis-je me faire rembourser si je veux rendre le produit acheté par démarchage après les 7 jours[/citation]

le délai de rétractation est dépassé

Par **Lag0**, le **05/02/2015** à **08:40**

[citation]Puis-je me faire rembourser si je veux rendre le produit acheté par démarchage après les 7 jours ?

[/citation]

Bonjour,

Le délai de rétractation est passé à 14 jours depuis le 13 juin 2014.